

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
9 JUILLET 2020

DATE d’AFFICHAGE
17 JUILLET 2020

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 36
Votants : 37

L’an deux mille vingt,
le 16 juillet à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire au Centre d’Animation du Vieux-Couvent à Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Étaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - M. Jean-François BREGER, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLERY, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Alain HALIMI, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Mme Nicole KORN, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - MM. Patrice RENARD, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Isabelle SIRLIN.

Étaient Absents Excusés : M. Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC.

Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC donne pouvoir à M. Patrick BEILLON

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Bruno HUBERT a été élu Secrétaire.

DELIBERATION n°78-2020 – ELECTION DES MEMBRES SUPPLEMENTAIRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Président rappelle que, par délibération n°77-2020 du 16 juillet 2020 le Conseil Communautaire a fixé le nombre de membres supplémentaires au Bureau Communautaire à 4.

L’élection des membres supplémentaires à siéger au bureau doit se faire au scrutin secret, à la majorité absolue, et de manière uninominale. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n’a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l’élection a lieu à la majorité relative. En cas d’égalité, le plus âgé est déclaré élu.

Le Président fait procéder à l’élection du premier membre supplémentaire du Bureau Communautaire.

Il sollicite les candidats à la fonction à se faire connaître, puis invite le Conseil Communautaire à procéder au scrutin.

Chaque délégué, à l’appel de son nom, remet, dans l’urne, son bulletin de vote fermé.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l’urne : 37
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 8
- Nombre de suffrages exprimés : 29
- Majorité absolue : 15
- Ont obtenu :

- M. Michel CRIAUD : 29 voix, élu

M. Michel CRIAUD, ayant obtenu la majorité absolue, est élu membre du Bureau Communautaire.

Puis, dans les mêmes conditions, le Président fait procéder à l'élection des 3 autres membres du Bureau Communautaire.

• Election du 2^{ème} membre supplémentaire du Bureau Communautaire

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 37
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 9
- Nombre de suffrages exprimés : 28
- Majorité absolue : 15
- Ont obtenu :

- M. Alain GUIHARD : 28 voix, élu

M. Alain GUIHARD, ayant obtenu la majorité absolue, est élu membre du Bureau Communautaire.

• Election du 3^{ème} membre supplémentaire du Bureau Communautaire

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 37
- Nombre de bulletins nuls : 1
- Nombre de bulletins blancs : 12
- Nombre de suffrages exprimés : 24
- Majorité absolue : 12
- Ont obtenu :

- M. Patrick GERAUD : 24 voix, élu

M. Patrick GERAUD, ayant obtenu la majorité absolue, est élu membre du Bureau Communautaire.

• Election du 4^{ème} membre supplémentaire du Bureau Communautaire

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 37
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 14
- Nombre de suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12
- Ont obtenu :

- Mme Régine ROSSET : 23 voix, élue

Mme Régine ROSSET, ayant obtenu la majorité absolue, est élue membre du Bureau Communautaire.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 21/07/2020
Le Président

